

ANNEXE 10

GRILLE DE CONTROLE RESIDENCE DE TOURISME

La présente annexe fournit les spécifications de la grille de contrôle qui correspond au rapport détaillé et complet de la visite d'inspection. La grille de contrôle doit être transmise par l'organisme évaluateur à la résidence de tourisme sur support papier ainsi que sur support numérique dans une forme non modifiable et aux formats standards du marché. La forme doit respecter les spécifications fournies par la présente annexe. La version papier du rapport doit être signée de l'inspecteur et du représentant de la résidence

La grille de contrôle doit comprendre les données suivantes :

- Les données relatives aux informations générales
- Les données relatives au rapport détaillé d'inspection
- Les données relatives au résultat

Informations générales

Champs	Caractéristiques du champ
Nom de la résidence	
Raison sociale de la résidence	
Civilité du responsable d'exploitation	
Nom du responsable d'exploitation	
Adresse 1 de la résidence	
Adresse 2 de la résidence	
Code postal de la résidence	
Commune de la résidence	
Numéro SIRET	
Téléphone de la résidence	
Fax de la résidence	
Courriel de la résidence	
Site internet de la résidence ou du réseau	
Classement actuel	
Classement sollicité	
Date de la visite d'inspection (jj /mm /aaaa)	
Date d'émission du document (jj /mm /aaaa)	

Champs	Caractéristiques du champ
Nom de l'organisme évaluateur	
SIRET de l'organisme évaluateur	
Adresse 1 de l'organisme évaluateur	
Adresse 2 de l'organisme évaluateur	
Code postal de l'organisme évaluateur	
Commune de l'organisme évaluateur	
Téléphone de l'organisme évaluateur	
Fax de l'organisme évaluateur	
Courriel de l'organisme évaluateur	
Site internet de l'organisme évaluateur	
Civilité de l'inspecteur	
Nom de l'inspecteur	
Préciser absence de parc/jardin/espace extérieur	
Préciser absence de terrasse	
Préciser absence de spa	
Préciser absence de restaurant	
Nombre de types d'unités d'habitation	
Nombre d'unités d'habitation à contrôler	
Nombre d'unités d'habitation contrôlées	
Informations et justifications sur le différentiel d'unités d'habitation contrôlées avec l'échantillonnage initial	
Autres informations et justifications sur ce qui n'a pas été réalisé par rapport au travail initialement prévu	
Tout ou partie du travail d'inspection a-t-il été sous-traité ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si oui, préciser les motifs :	
Si oui, nom du sous-traitant :	

Le rapport détaillé d'inspection

Le rapport détaillé d'inspection devra mentionner les champs correspondant au tableau de classement dans l'ordre où les critères sont présentés dans le tableau de classement figurant en annexe 1 de la délibération n° CT-38-4b-2011 du 7 juillet 2011.

Il correspond au tableau de classement de la catégorie demandée par l'établissement.

N°	Intitulé du critère	Validation du critère	Nbre de points affectés	Catégorie de classement					Validation du critère	Points obtenus	Commentaires
				1*	2 *	3 *	4 *	5 *			
N°		Oui Non NA	1 à 5	1*	2 *	3 *	4 *	5 *	Obligatoire Facultatif NA		

Les critères ayant fait l'objet d'une validation sous-traitée doivent être signalés dans le champ « commentaires » du tableau de classement présenté ci-après par la mention « validation sous-traitée ».

(1) NA : non applicable – (2) Le champ commentaire peut faire référence à un document tiers (justification de validation du critère, justification détaillée d'une non-conformité, photo, justification d'exemption...)

Les résultats

Le seuil de points obligatoires à atteindre est de 100%, toutefois une tolérance de 10% est acceptée. Les points obligatoires manquants pour atteindre les 100% de points obligatoires peuvent être compensés par trois fois plus de points facultatifs.

Ce calcul ne s'effectue que si l'hôtel a obtenu le seuil minimum de 90%. Pour un résultat inférieur à 90% le classement sera refusé.

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée	
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 90 % de (a)	
c) Nombre de points obligatoires atteints	
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
d) Nombre de points obligatoires à compenser par des critères facultatifs (a) – (c) *3 :	
Points facultatifs	
e) Nombre total de points facultatifs pour la catégorie demandée	
f) Nombre de points facultatifs à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	
g) Nombre de points facultatifs à atteindre : (d) + (f)	
h) Nombre de points facultatifs atteints	
Respect du seuil de nombre de points facultatifs à atteindre : (répondre oui ou non)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON